



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 23 février, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du  
23/02/2023

Etai<sup>ent</sup> présents : Voir liste jointe.

**Objet : Ventes et échanges à réaliser dans le cadre de la protection du captage des Cotilles à Pont-du-Château**

Délibération  
n° 2023-02-11

Monsieur le Président informe les délégués que nous avons signé, avec l'aide du CEN AUVERGNE, des promesses de vente et d'échange avec les agriculteurs du secteur de Pont-du-Château, pour nous permettre d'acquérir une zone « tampon », à proximité de nos captages, et dans laquelle il n'y aura pas de culture.

Date de convocation :  
06/02/2023

Nous devons délibérer pour autoriser le Président à signer les ventes et échanges concernés :

Nombre de membres  
en exercice : 87  
 Nombre de membres  
présents : 50  
 Nombre de suffrages  
exprimés : 55

VOTE :  
 Pour : 55  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Secrétaire de  
séance :  
Amalia QUINTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

### Vente

Propriétaire actuel	Nom de la parcelle	Surface	Prix de la vente
CHALENDARD Christophe	ZK 23	8 a 00 ca	680
DELAIRE Fernand	AH 150	11 a 47 ca	11 400
	AH 462	6 a 49 ca	
	ZK 7	1 ha 43 a 20 ca	
DUCHATEL Daniele	ZK 6	64 a 50 ca	2500
	ZK 19	17 a 40 ca	
GOUTAIN André	ZK 14	28 a 50 ca	3990
	ZK 47	21 a 80 ca	
MADILE Françoise	ZK 21	11 a 60 ca	990
MENTANI Michel	ZK 46	17 a 70 ca	1500
NAIRAT Pierre	ZK 17	13 a 40 ca	1150
OLLIER Frédérique	ZK 27	13 a 90 ca	800

### Promesse d'échanges

Propriétaire actuel	Surface	Prix de l'échange foncier	Valeur estimative du bien
AYMARD Pierre	93 a 76 ca	L'échange est réalisé à valeurs de biens égales, sans transaction financière	10 700 €
DA CUNHA Veronique			2 700 €
GIRAUDON Pierre	69 a 95 ca		10 800 €
GOUTAIN Madeleine	69 a 49 ca		5 800 €
Ind. BARTHELEMY	17 a 70 ca		1 500 €

## **DELIBERATION**

**Le Comité syndical, les explications entendues, et après en avoir délibéré :**

- *Approuve l'achat et l'échange des parcelles listées ci-dessus aux prix de vente et d'échange déterminés dans les promesses signées ;*
- *Autorise Monsieur le Président, ou par délégation le premier vice-président, à signer les actes notariés ;*
- *Décide de solliciter les notaires des vendeurs pour passer la vente, ou le cas échéant, si les vendeurs n'avaient pas de notaire attribué, de confier la vente à l'office notarial de Billom ;*
- *Et autorise Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.*

**FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.  
Le Président,  
René LEMERLE**

